



Écoles et Instituts de Formation en Santé

CHR Metz-Thionville | CH de Briey



IFIP

INSTITUT DE FORMATION
D'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

Fiche d'inscription aux épreuves de sélection

Rentrée octobre 2026



IFIP

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIÈRE PUÉRICULTRICE

| Site | I.F.I.P. METZ |
|---|--|
| Situation géographique | Campus universitaire du Saulcy Bâtiment S. VEIL |
| Dossier à renvoyer par voie postale Avec accusé de réception | C.H.R. METZ-THIONVILLE I.F.I.P. METZ BAL 83 1 ALLEE DU CHATEAU CS 45001 57085 METZ CEDEX 03 |
| Téléphone | 03.87.55.38.99 |
| Courriel | ifap-ifip.secretariat.saulcy@chr-metz-thionville.fr |
| Etablissement support | C.H.R. METZ-THIONVILLE |
| Directeur | Marie-Joseph ALLEAUME |
| Responsable pédagogique | Céline DUBOIS |
| Secrétaire référente | Isabelle MARCHAL |

ATTENTION : le dossier doit nous parvenir au plus tard le Vendredi 20 mars 2026.

**Soyez vigilants quant aux pièces à nous joindre à votre dossier d'inscription :
UN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE ET SERA RENVOYE AU CANDIDAT.**

Le retour de l'accusé de réception atteste de la réception du dossier, aucun courrier complémentaire ne vous sera adressé.

**MERCI DE NE PAS IMPRIMER VOS PIECES EN RECTO-VERSO, certains documents seront transmis à différents services et NE PAS UTILISER D'AGRAFE
Et uniquement des formats A4**

Pas d'envoi de dossier complet par mail.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION DE PUERICULTRICE

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat de Puéricultrice, les candidats doivent :

Soit :

- être titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier ou d'un certificat, titre ou attestation, permettant d'exercer la profession d'infirmier¹, conformément aux obligations de la Communauté Européenne ;
- être titulaire du Diplôme d'Etat de Sage-femme ou d'un certificat, titre ou attestation permettant d'exercer la profession de Sage-femme conformément aux obligations de la Communauté Européenne ;
- être inscrit en dernière année d'études conduisant à l'un de ces deux diplômes² ;
- et avoir subi avec succès les épreuves de sélection ;
- avoir acquitté les droits d'inscription.

CONDITIONS LIEES A L'AGE

Pour être admis à effectuer les études préparant au diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice, **il n'y a pas de limite d'âge supérieure.**

EPREUVE DE SELECTION

Suite à l'arrêté du 5 septembre 2025, modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, l'entrée en formation à l'école de Metz s'effectue selon les modalités suivantes :

Admissibilité :

- Étude du dossier de candidature. (Cf : page 6)

Admission :

- Entretien oral d'une durée de 20 minutes avec le candidat, comprenant :
 - Une présentation orale portant sur le projet professionnel ;
 - Un court exposé de la situation de soins présentée dans le dossier ;
 - Un échange avec le jury.

Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

¹ Lire infirmier, infirmière

² En référence à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 juin 1995 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles, « en cas de succès au concours, l'admission définitive du candidat est subordonnée à la justification par celui-ci qu'il est titulaire de l'un des diplômes précités. A défaut, il perd le bénéfice du concours »

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions : **Lundi 19 janvier 2026**

Clôture des inscriptions : **Vendredi 20 mars 2026**

Résultat d'admissibilité : Les résultats seront affichés à l'IFIP et consultables sur le site internet www.ecolesantemetz.com **le vendredi 10 avril 2026** à partir de 14h.

Ils sont transmis par courrier postal à cette même date.
Le courrier comprendra la date de la convocation pour l'épreuve orale.

Epreuves orales d'admission : **Semaine 19 et 20 sur convocation (du 4 au 15/05/26)**

Résultats en vue de l'intégration : Les résultats sont consultables sur le site internet www.ecolesantemetz.com **le vendredi 5 juin 2026** à partir de 14h.

Ils sont transmis par courrier postal à cette même date.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE

FRAIS D'INSCRIPTION EPREUVES DE SELECTION

Le paiement des frais d'inscription **de 60€** est à réaliser par virement en précisant **obligatoirement** votre Nom - Prénom et votre école de rattachement dans le libellé de l'opération :

- **IBAN:** FR273000100529C573000000011
- **BIC :** BDFEFRPPCCT
- **Libellé du virement :** Nom – Prénom – IFIP METZ

La confirmation de l'émission du virement est à imprimer et joindre à votre dossier d'inscription pour validation de l'inscription.

Ces frais ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Si vous n'êtes pas en possibilité de procéder à un paiement en ligne :

- Vous pouvez vous rendre aux guichets à la régie de l'hôpital de Mercy – ZONE A – Niveau 2 ou de l'Hôpital Bel-Air qui pourra encaisser les paiements sous forme d'espèces et carte bancaire. Le récépissé du paiement en régie est à joindre à votre dossier d'inscription.
- A défaut, un chèque est à joindre au bulletin d'inscription (chèque à l'ordre du Centre des Finances Publiques, en précisant au dos le Nom-Prénom et IFIP METZ).

QUOTA DE LA RENTREE d'OCTOBRE 2026

20 étudiants dont les reports éventuels.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Frais de formation pour les personnes dont la formation n'est pas prise en charge par la Région Grand Est : 7000€

Droits annuels d'inscription : 178 € (tarif réactualisé chaque année)

Les candidats en continuum d'étude peuvent bénéficier d'un financement régional (**à condition qu'ils aient bénéficié d'un financement régional Grand Est sur l'ensemble de leur formation d'infirmière**), à hauteur de 6000 euros, **1000 € restant à la charge de l'étudiant.**

Les agents titulaires de la fonction publique hospitalière peuvent effectuer leurs études au titre de la promotion professionnelle (cf. décret N° 2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière).

Les agents du secteur public hospitalier peuvent solliciter un Congé de Formation Professionnelle (ANFH).

Les agents du secteur privé peuvent solliciter un Congé Individuel de Formation (Transition pro ...).

Les personnes sans financement peuvent solliciter France Travail et/ ou mobiliser leur compte professionnel formation (CPF) (www.moncompteformation.gouv.fr).

DOSSIER MEDICAL

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 21 janvier 1993 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, « pour être définitivement admis en scolarité, les élèves doivent apporter la preuve, au plus tard le jour de la première entrée en stage, qu'ils ont subi les vaccinations prévues par les articles L. 10 et L. 215 du code de la santé publique. ».

Un certificat de vaccination sera à produire en cas de réussite aux épreuves de sélection.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE SÉLECTION

POUR TOUS LES CANDIDATS : (à mettre dans cet ordre)

- Fiche d'inscription (ci-jointe).

- 1 copie recto/verso de la pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport français) ou du titre de séjour français **en cours de validité** pour les étudiants de nationalité étrangère portant obligatoirement les mentions « *vie familiale et professionnelle [...] travail autorisé selon la législation en vigueur* »

- Un CV détaillé identifiant clairement l'expérience et les compétences professionnelles IDE acquises ainsi que les formations continues suivies.

- Une lettre d'engagement du candidat de s'acquitter des frais de scolarité (ci jointe)

- Une copie des titres, diplômes, ou certificats obtenus

- Pour les étudiants infirmiers : un certificat de scolarité attestant de l'inscription pour l'année en cours.

- La confirmation de l'émission du virement de paiement des frais d'inscription (voir informations page 3). Ces frais d'inscription aux épreuves de sélection ne seront en aucun cas remboursés.

- En cas de demande d'aménagement des épreuves, fournir obligatoirement la décision médicale. Le candidat fournit à l'IFIP au plus tard à la date de forclusion des épreuves la nature de l'aménagement fixé par le médecin désigné.

- Une lettre de candidature exposant le projet professionnel et comportant l'analyse d'une situation de soins vécue en stage ou en tant que professionnel. L'analyse de la situation permet au candidat d'adopter une posture réflexive, notamment en :
 1. Analysant la situation au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ;
 2. Identifiant les points forts et les axes d'amélioration ;
 3. Questionnant les enjeux éthiques soulevés.

FICHE D'INSCRIPTION | EPREUVES DE SELECTION : rentrée Octobre 2026 : IFIP DE METZ - Site du Saulcy

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ-THONVILLE

INSTITUT DE FORMATION DES INFIRMIERES PUERICULTRICES – Site de Metz

1 Allée du Château – CS 45001 – BAL n°83 – 57085 METZ CEDEX 3

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / SEXE (M/F) : NATIONALITE :

LIEU DE NAISSANCE : DEPARTEMENT :

ADRESSE : RUE CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE (obligatoire) Fixe : Portable :
(Ce numéro nous permettra éventuellement de vous contacter rapidement en cas d'appel sur liste complémentaire)

ADRESSE MAIL :

BACCALAUREAT Série :

DIPLOME UNIVERSITAIRE :

SITUATION ACTUELLE :

infirmier (ière) en 3^{ème} année IFSI sage-femme en 4^{ème} année Ecole sage-femme

Ecole et adresse : NOM :

RUE : CODE POSTAL : VILLE :

OU

Employeur et adresse : NOM :

RUE : CODE POSTAL : VILLE :

Service :

- J'accepte sans réserve les données de la notice qui régit la sélection.
- J'accepte la mise en ligne de mes résultats OUI NON* (*cochez la case correspondante)
- Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à : Le : / / **Signature :**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

FICHE D'INSCRIPTION
DOCUMENT COMPLETEE

PHOTOCOPIE RECTO-
VERSO DE LA CARTE
D'IDENTITE OU PASSEPORT
OU TITRE DE SEJOUR'

CURRICULUM VITÆ

LETTRE D'ENGAGEMENT DU
CANDIDAT DE S'ACQUITTER
DES FRAIS DE SCOLARITE

COPIE DES TITRES OU
DIPLOME OBTENUS

Pour les étudiants IDE :
CERTIFICAT DE SCOLARITE
ATTESTANT L'INSCRIPTION
EN DERNIERE ANNEE I.F.S.I.
ou ECOLE SAGE-FEMME

CONFIRMATION DE
L'EMISSION DU PAIEMENT
DES FRAIS D'INSCRIPTION

LETTRE DE CANDIDATURE
EXPOSANT LE PROJET
PROFESSIONNEL ET
COMPORTANT L'ANALYSE
D'UNE SITUATION DE SOINS
VECUE EN STAGE OU EN
TANT QUE PROFESSIONNEL

LETTRE D'ENGAGEMENT – FRAIS DE SCOLARITE

Je soussigné(e) _____ [Nom, Prénom],

né(e) le _____ [date de naissance],

demeurant à _____

_____ [adresse complète],

candidat(e) à l'entrée en formation conduisant au **diplôme d'État de puéricultrice** au sein de l'école **de puériculture de Metz**,

déclare par la présente **m'engager à m'acquitter de l'intégralité des frais de scolarité restant à ma charge** (CF: conditions de prise en charge financière), conformément aux dispositions fixées par l'établissement.

Je reconnais avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité, des conditions de règlement.

Je m'engage également à informer l'établissement de toute modification de ma situation susceptible d'avoir un impact sur la prise en charge financière de ma formation.

La présente lettre d'engagement est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ [lieu]

Le _____ [date]

Signature du candidat :